

partir du moment où ses amis, et j'étais de ceux-là, considéraient cet individu comme tout être humain capable de gagner sa vie, évidemment avec des moyens plus difficiles, il se sentait accepté, se sentait utile dans la société où il évoluait, et se considérait non plus comme une personne à la charge de la société, mais bien plutôt comme un être humain capable de donner.

Le gouvernement que je représente tente justement de donner tous les outils possibles aux handicapés, afin qu'ils puissent jouer le rôle social qui leur est dévolu. Je félicite d'ailleurs le député de Selkirk qui croit qu'il est valable de se pencher sur le sort d'un handicapé, mais nous ne devons pas croire que c'est une chose que les députés de 1974 ou qu'un nouveau gouvernement viennent de découvrir. Le gouvernement canadien s'est penché depuis toujours sur cette question avec l'appui de l'opposition, et nous tentons en 1977 d'en arriver je crois à un projet de loi qui tiendra compte de l'essentiel, savoir la valeur humaine. Et tant et aussi longtemps qu'on n'en tiendra pas compte, peut-être que d'autres députés seront portés à croire que l'on veut généraliser, et justement le tort d'un grand nombre de lois c'est d'établir des catégories. Quand on peut présenter des projets de loi qui sont d'ordre général, applicables à tous, selon des modalités simples, la population, de quelque milieu qu'elle soit, s'y retrouve mieux, et sait mieux comment tirer avantage de ce qu'elle est. L'être humain peut alors se prendre lui-même en charge et en arriver à se débrouiller et à se revaloriser.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), qui a déjà annoncé ce projet de loi sur les services sociaux pourra, je crois, rencontrer à brève échéance les provinces, et leur énoncer de façon précise, étant donné qu'il y a un nouveau gouvernement au Québec, leur préciser en quoi consistent les programmes et les avantages auxquels les provinces auront droit, et je suis convaincu que tous les Canadiens et les Québécois pourront tirer avantage de cette nouvelle loi.

Comme il est 6 heures, monsieur le président, qu'il me soit permis de féliciter le député de Selkirk. Je l'invite à participer au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, afin de faire valoir des points aussi valables que ceux discutés cet après-midi, mais dans un ordre général.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA RADIO-TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE ET DES COMITÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen:

Que la Chambre approuve la radiodiffusion et la télévision de ses délibérations et de celles de ses comités selon des principes analogues à ceux qui régissent la publication des comptes rendus officiels des débats; et

Qu'un comité spécial, composé de l'Orateur et de sept autres membres nommés ultérieurement, soit constitué pour surveiller l'application de cette résolution.

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, à ce stade du débat de la motion visant à télédiffuser les débats de la Chambre des communes, j'aimerais rappeler brièvement certaines observations du député de Grenville-Carleton (M. Baker), leader de l'opposition officielle à la Chambre. A un moment donné, il a dit, je pense, que le gouvernement veut se lancer dans un domaine inconnu. Puis il a énuméré un certain nombre de préoccupations, de points négatifs. Il a soulevé le problème des frais. Il a dit qu'il voulait un plus grand nombre d'études et même une analyse de ces études.

En réponse, je tiens à préciser, de la façon la plus apolitique possible, comme l'a fait le leader du gouvernement à la Chambre au début de l'après-midi, que c'est en 1957 que la question de la télévision a été soulevée pour la première fois à la Chambre des communes. Ce n'est que dix ans plus tard, en 1967, que le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman), je crois, a proposé à cet égard un bill d'initiative parlementaire. Deux ans plus tard, et cela fait tout de même presque dix ans, le député de Peace River (M. Baldwin) a présenté un bill ou une motion d'initiative parlementaire, qui a été adopté et a donné lieu à une enquête de la part d'un comité. La question a été mentionnée dans trois différents discours du trône.

Nous avons entendu le leader du gouvernement à la Chambre dire que dans plus de 40 pays du monde, les débats du parlement ou du siège gouvernemental ou démocratique sont diffusés ou télévisés. Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral et le Parlement du Canada auraient dû agir dans ce domaine depuis longtemps étant donné que la plupart des assemblées législatives provinciales du pays ont déjà adopté cette formule ou envisagé de le faire.

Le député de Grenville-Carleton n'est pas très réaliste quand il dit que le gouvernement veut se lancer dans un domaine tout à fait nouveau.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit, mais passons.

M. Fleming: Le député a proposé un amendement selon lequel nous devrions charger un comité d'étudier la question davantage. Encore une fois, l'opposition semble faire exactement ce dont elle nous accuse hélas trop souvent. Il serait tout à fait absurde de charger un comité d'étudier le travail d'un comité qui essaie de résoudre un problème très important afin de permettre aux Canadiens de comprendre ce qu'est le Parlement et, ce qui est plus important, ce qu'est le Canada.